
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du 30 mai 2024

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Présents : 12

Votants: 14

L'an deux mille vingt-quatre et le trente mai à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

Date de la convocation : 24 mai 2024

Sont présents: Laurent PARSIS, Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Olivier WISSART, Antoine BIGARNET, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Julien FARCY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Frédérique MASSON, Hubert SAINT-JEAN

Représentés: Francois BOUCHER par Olivier WISSART, Armand DEGARDIN par Valérie DELGOVE

Absente: Yasmina RABIER-MEJRI

Secrétaire de séance: Fabienne BOURGOIS



M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux de voirie 2024 - DE 2024 019

M. le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion du conseil municipal, une liste des voies de la commune avait été mise à l'étude. Les services de la CABS, en charge des devis et décisionnaire sur l'ordre des priorités, ont transmis leur rapport :

* rue Le Sueur : le montant à la charge de la commune s'élève à 13 276.50 € H.T. sur un montant total des travaux de 28 312.70 € H.T. .

*rue du Val à Jonc: la réfection de cette rue s'élève à 39 100.15H.T. avec une part communale restante à charge de 15 736.75 € H.T.

Après les débats, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *d'effectuer les travaux des 2 rues rue du Val à Jonc et rue Le Sueur*
- *de participer à hauteur de la somme de 29 013.25 € H.T.*
- *autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision*

3/ Décision modificative N°1 - DE 2024 020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4 800.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-33 815.00	
739211	Attribution de compensation	29 015.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	2 000.00	
2183	Matériel informatique	2 800.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4 800.00
TOTAL :		4 800.00	4 800.00
TOTAL :		4 800.00	4 800.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4/ Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme - DE 2024 021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code du Travail ;

- Vu le Code de la Santé Publique ;

- Vu le Code de déontologie médicale ;

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,

- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,

- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

5/ Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme - DE 2024 022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTION se déclare :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

6/ Tarif de location de la petite salle de la salle polyvalente - DE 2024 023

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'occupation de la petite salle de la salle polyvalente par une personne souhaitant y dispenser des cours de sport à raison d'une heure 3 fois par semaine.

Vu le planning d'occupation de la salle polyvalente par les associations et les particuliers, M. le Maire indique que cette demande de location peut être envisagée sur le créneau 18h/19h du lundi soir au jeudi soir.

Il conviendra de faire signer un contrat de location accompagné d'un règlement mentionnant les conditions spécifiques d'utilisation de cette petite salle (accès aux toilettes, remise en place du mobilier, etc...)

Après avoir collecté des informations sur les tarifs environnants, M. le Maire propose de convenir d'un tarif à l'heure pour la location de cette salle à raison de 10€ de l'heure.

M. Hervé Marque, conseillers municipal informe le conseil qu'il ne participera pas au vote.

Après les débats, le conseil municipal par 12 Voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 voix CONTRE :

- **APPROUVE** la location de la petite salle de la salle polyvalente
- **DECIDE** de louer la salle pour 10€ de l'heure au signataire du contrat de location
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents liés à la mise en place de cette location

7/ Investissements 2024

M. le Maire explique que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de voter l'ordre de priorités pour les investissements 2024.

Il semble qu'il y ait eu des incompréhensions puisque les règles du vote n'ont pas été respectées.

M. le Maire procède donc à un nouveau vote qui se déroule en direct. Les conseillers donnent une note de 1 à 10 sur chacun des projets d'investissements déjà listés.

Les résultats dans l'ordre d'importance sont les suivants :

1	ETUDE de la remise en route de la phase 4 du lotissement en tant que lotissement communal	134
2	Installation de 5 points lumineux d'éclairage public	122
3	Création parking du cimetière	121
4	Rénovation de la salle polyvalente (peinture intérieure, parc à moutons, etc...)	110
5	Transformation du terrain de foot en espace multisports	99
6	Changement des moyens de chauffage de la salle polyvalente et de la bibliothèque afin de faire des économies	62
7	Aménagement Place Publique et Mise aux normes de l'assainissement de la bibliothèque et atelier technique	61
8	Réfection parking salle Le Sueur	60
9	Feux de signalisation sur RD 928	56
10	Réétude de la mise en place des lampes leds pour l'éclairage public	44
11	Agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente	29
12	Sur les terrains non commercialisables appartenant à la commune issus de l'AFUL, aménagement d'un parking arboré qui servirait pour le cimetière et surtout pour la salle Le Sueur	10

L'équipe communale va se servir de cette base pour apporter des chiffrages sur les projets les plus sollicités d'ici la fin de l'année.

Questions diverses :

** Elections européennes :* M. le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 9 juin prochain et fait le point sur le planning de tenue du bureau de vote.

**Retraite Mme Carpentier :* M. le Maire informe le conseil que Mme Carpentier va prendre sa retraite le 5 juillet prochain. Un pot de l'amitié sera organisé en même temps que la cérémonie du 14 juillet qui se déroulera à La Drucatière. L'ensemble des conseillers est invité à être présent.

**Retrait des bennes à déchets verts :* M. le Maire informe que la CABS a décidé de retirer les bennes à déchets verts dès l'automne 2024. M. le Maire invite les conseillers à se réunir en commission avant d'appréhender la suite à donner à cet évènement (sécurisation de la zone pour empêcher les dépôts sauvage, information à la population, etc...)

M. le Maire passe la parole aux conseillers municipaux :

Marc BOIZARD : M. Boizard informe que des arbres dangereux en haut de la rue du Bois Boullon ont été abattus ces derniers jours. Un arrêté de circulation a été distribué pour informer la population.

La fin des travaux d'accessibilité du cimetière est prévue pour mi-juin. Des dalles alvéolaires vont être posées et engazonnées. L'accès du cimetière sera impossible pendant quelques jours le temps de la pousse du gazon.

Véronique LEVOIR : Mme Levoir demande si l'antenne radiotéléphonique Orange installée rue de la Caprie est en fonctionnement. M. le Maire lui répond qu'il manque encore le raccordement électrique par Enedis. Le secrétariat va relancer l'entreprise en charge des travaux pour avoir un délai de mise en service.

Antoine BIGARNET : M. Bigarnet fait oralement un compte rendu de la dernière réunion du SIAEP de Novion. Le projet de captage de l'eau sous la forêt de Crécy a pris du retard suite au désengagement de l'organisme en charge des études. La dérogation du captage actuel arrivant à son terme, le nouvel organisme en charge du dossier doit faire au plus vite.

M. le Maire ferme la séance à 23 h 00

